FÉVRIER 2025

2024 Rapport Annuel

snvel

L'engagement

PAR ET POUR LE MONDE VÉTÉRINAIRE

Le mot du Président

L'année 2024 a été marquée par une diversité d'activités au sein du Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral (SNVEL). En tant que représentants des vétérinaires libéraux, nous avons poursuivi notre mission avec détermination et passion, en mettant l'accent sur l'amélioration continue de notre profession et le bien-être de nos membres.

Au cours de cette année, nous avons renforcé nos actions syndicales pour défendre les intérêts des vétérinaires libéraux face aux défis économiques, réglementaires et sanitaires. Nous avons également intensifié nos efforts pour promouvoir l'innovation et la formation, afin de garantir une pratique vétérinaire de qualité et adaptée aux évolutions de notre société.

2024 a été une année de négociations intenses avec les organisations agricoles, visant à renforcer notre position et à mieux répondre aux besoins du secteur agricole. Ces négociations, initialement prévues pour se dérouler sur une période plus courte, ont été retardées par la dissolution de l'Assemblée nationale, créant un contexte politique incertain. Malgré ces défis, nous avons su maintenir le cap et avancer dans nos discussions.

Par ailleurs, nous avons dû faire face à plusieurs crises sanitaires qui ont mis à l'épreuve notre résilience et notre capacité d'adaptation. Ces crises ont souligné l'importance de notre rôle en tant que vétérinaires libéraux dans la prévention et la gestion des risques sanitaires. Nous avons redoublé d'efforts pour soutenir nos membres et assurer la continuité des soins vétérinaires.

Le recrutement reste un handicap important pour nos entreprises et le travail sur l'attractivité de l'activité vétérinaire en clientèle s'est poursuivi. Une réflexion et des actions continuent d'être menées : rapprochement avec les écoles pour une action synergique auprès des futurs vétérinaires par une proposition de mise en situation dans les entreprises vétérinaires, par les stages tutorés bien sûr, mais aussi par des stages précoces permettant de se familiariser avec la vraie vie dans les établissements de soins vétérinaires. et créant ainsi des contacts plus fréquents entre les étudiants et des consœurs et confrères en exercice.

Pour nos personnels non vétérinaires, les travaux sur la délégation d'actes se sont poursuivis. L'amélioration du service rendu au public par des équipes plus performantes passe par cette évolution.

L'action syndicale a donc repris en cette année avec de vraies avancées sur ces sujets divers : présence des vétérinaires de proximité, médecine solidaire, formation vétérinaire, « une seule santé » conséquences d'une vraie prise de conscience des parties prenantes et des décideurs.

" ... le nouveau ministre de l'Agriculture désormais en charge de la souveraineté alimentaire a reconnu le rôle incontournable des vétérinaires pour garantir cette souveraineté. "

Laurent PERRIN, Président du SNVEL

Nous pouvons nous réjouir de ces avancées mais restons attentifs à la clôture définitive de ces dossiers au cours de l'année qui vient.

Ce rapport annuel d'activités 2024 présente un aperçu détaillé de nos réalisations, de nos engagements et de nos perspectives pour l'avenir. Il met en lumière les initiatives que nous avons menées pour soutenir nos membres, valoriser notre profession et renforcer notre collaboration avec les différents acteurs du secteur vétérinaire.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous nos membres pour leur confiance et leur engagement. Ensemble, nous continuons à construire un avenir prometteur pour la profession vétérinaire libérale.

Sommaire

01

Le mot du Président

02

La profession vétérinaire libérale

03

L'organisation du SNVEL

04

Les faits marquants

05

La stratégie du SNVEL

06

Les grands dossiers

07

Les filiales

08

Le bilan financier

La profession vétérinaire libérale

NOMBRE DE LIBERAUX

12 387

ETABLISSEMENTS DE SOINS

6 641

NOMBRE DE SALARIÉS EN 2022

28 600

REVENU MOYEN

78 K€

La profession vétérinaire libérale

Selon l'atlas démographique 2024, le nombre de vétérinaires inscrits en exercice libéral est de 12 387 vétérinaires (soit 57,6 % de la totalité des inscrits) et est composé de 48% de femmes et 52% d'hommes. Si le nombre de vétérinaires en exercice libéral a augmenté par rapport à 2023, la proportion par rapport au nombre global d'inscrits est en baisse.

Age des vétérinaires libéraux

L'âge moyen des vétérinaires libéraux est proche de 48 ans. La proportion homme/femme tend à se modifier avec des jeunes générations plus féminines.

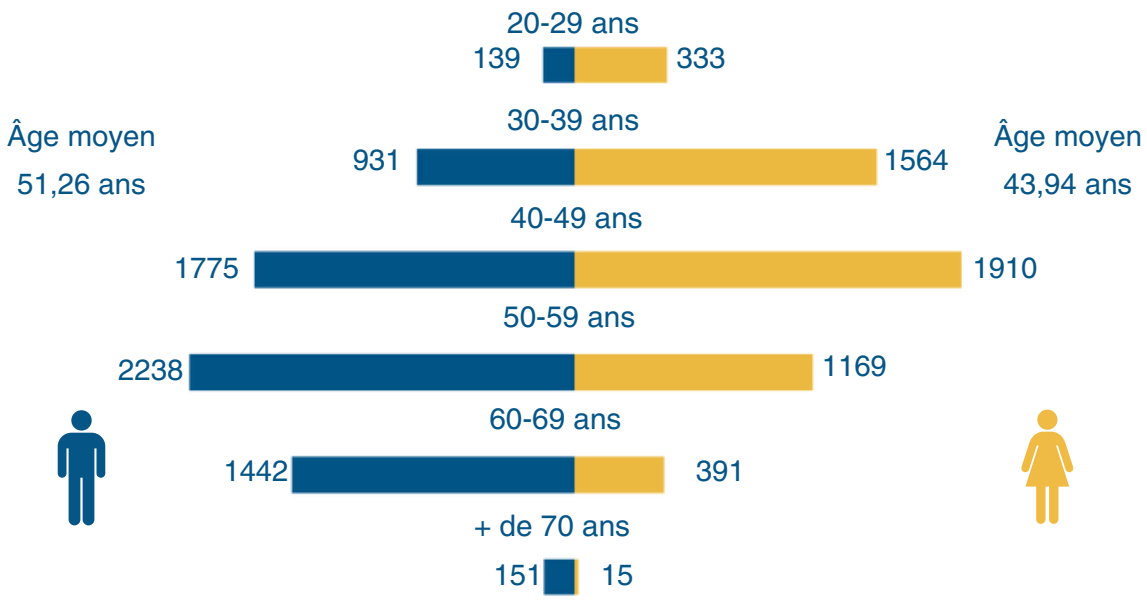

Activité des vétérinaires libéraux

Les vétérinaires libéraux ont une activité en majorité canine, dont plus de 54% en pratique canine exclusive. Ils sont répartis dans 6 641 établissements de soins.

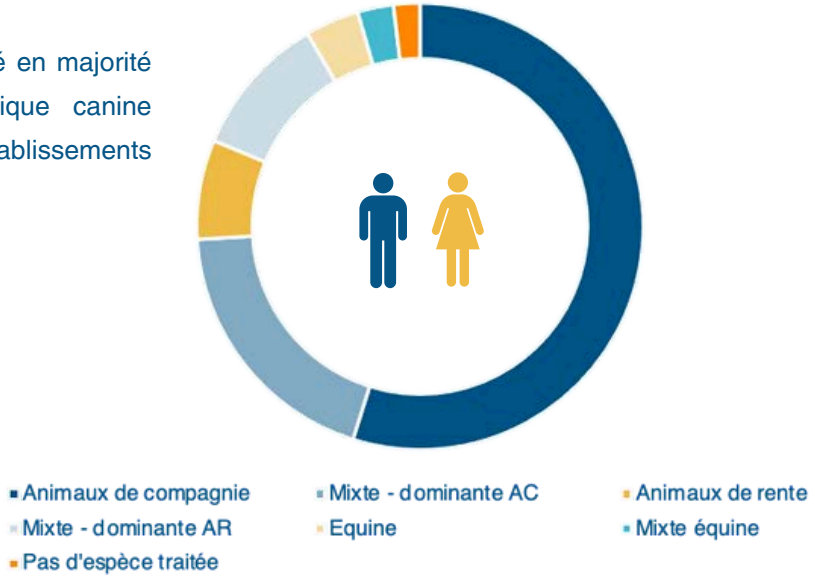

Les entreprises des vétérinaires libéraux

Les 12 000 vétérinaires libéraux emploient directement 28 600 salariés à fin 2022 (8 600 vétérinaires et 22 000 non vétérinaires).

L'organisation du syndicat

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS

15

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX OU RÉGIONAUX

106

NOMBRE PERMANENTS

4

NOMBRE DE JOURS DE TRAVAIL DES ADMINISTRATEURS EN 2024

670

L´organisation du SNVEL

Les élus au Conseil d'Administration du SNVEL

Laurent PERRIN
Président
presidence@snvel.fr

Françoise BUSSIERAS
Secrétaire Générale
secretariat-general@snvel.fr

David QUINT
Vice-Président
tresorerie@snvel.fr

Jérôme FRASSON
Vice-Président

Jean-Yves GAUCHOT
Vice-Président

Julien LE TUAL
Vice-Président

Véronique LUDDENI
Vice-Présidente

Thierry CHAMBON
Administrateur

Éric FEVRIER
Administrateur

Joëlle FINEZ
Administratrice

Julien GOBERT
Administrateur

Patrick GOVART
Administrateur

Eric LEJEAU
Administrateur

Valérie MEUNIER
Administratrice

Bruno PELLETIER †
Administrateur

Les permanents du SNVEL

Anne DAUMAS
Directrice
direction@snvel.fr

Ana ALKAN
Responsable Jeunes
jeunes@snvel.fr

Robin LUNETTA
Responsable des Affaires juridiques
social@snvel.fr

Sophie VERDIER
Responsable Gestion administrative
vielocale@snvel.fr

Sonia TAKRIETS
Assistante administrative
contact@snvel.fr

- Gestion cotisations
- Accueil
- Gestions relations délégués

- Affaires Européennes
- Bien-être animal
- Biodiversité, Environnement
- Contentieux
- Fiscalité
- Juniors
- Médicament vétérinaire
- Protection sociale et juridique
- Sanitaire
- Social
- Formation
- Collaboration libérale et gestion de l'entreprise
- Estimation de clientèle
- Communication

Le SNVEL compte environ 185 vétérinaires libéraux adhérents, avec une répartition homme/femme de 60 % / 40 %.

Les 3/4 des adhérents au Snvel sont en cotisation plein tarif.

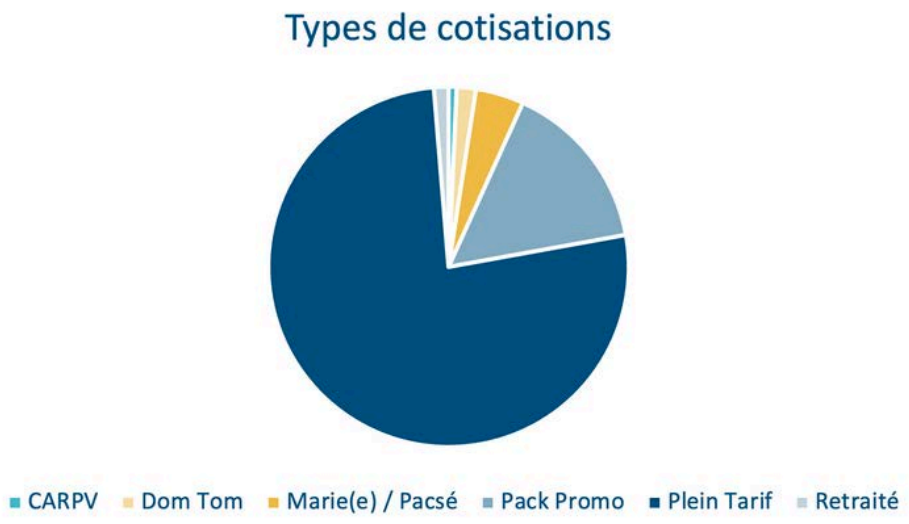

En 2024, le SNVEL a traité près de 2000 questions, ce qui représente plus d'une question par adhérent. Parmi celles-ci, près de la moitié concerne le droit social.

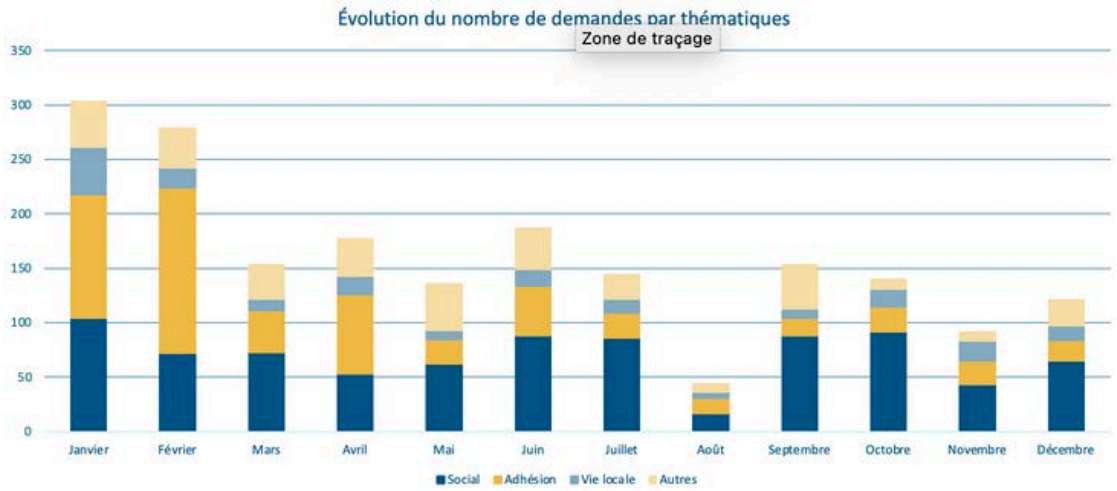

Les représentations extérieures

	Domaine de la représentation		
	VÉTÉRINAIRES	**PROFESSIONS LIBÉRALES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ**	**AGRICULTURE**
FRANCE	CPPNI(1) CPNEFP(2) FSVF SNGTV QUALITEVET AGAPS ADELIE GREP CSPV	UNAPL ADSPL OMPL OPCO-EP FIF-PL U2P CPSTI	GDS France
UNION EUROPÉENNE	FVE/UEVP		

1 CPPNI : Commission Paritaire Permanente de négociation et d'interprétation
2 CPNEFP : Commission paritaire nationale de l'emploi et la formation professionnelle

Le SNVEL au sein de l´UEVP et la FVE

L'UEVP est l'Union des Vétérinaires Praticiens Européens. Le SNVEL représente la France dans l'UEVP et participe activement aux travaux et aux actions.

La FVE est la Fédération des Vétérinaires d'Europe. Elle est constituée de représentants de chaque pays membre, et de quatre sections profesionnelles (dont l'UEVP).

L'année 2024 a été marquée par de nombreux développements au sein de la profession vétérinaire européenne, auxquels le SNVEL a activement contribué. La participation aux travaux de la Fédération des Vétérinaires d'Europe (FVE) et de l'Union Européenne des Vétérinaires Praticiens (UEVP) a permis d'accompagner des évolutions majeures dans les domaines de la santé animale, de l'exercice professionnel et des politiques européennes.

Les Assemblées Générales de la FVE et de l'UEVP

Le SNVEL a participé aux deux grandes assemblées de l'année :

- L'Assemblée Générale de l'UEVP et de la FVE à Héraklion en juin.
- L'Assemblée Générale de l'UEVP et de la FVE à Bruxelles en novembre.

Les débats ont notamment porté sur la reconnaissance de l'identification des animaux de compagnie à l'échelle européenne, l'intégration des nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle dans la profession, et l'harmonisation des qualifications vétérinaires.

Actions prioritaires menées en 2024

Identification, Bien-être Animal et Transport

L'UEVP a soutenu un modèle harmonisé pour l'identification et la traçabilité des carnivores domestiques en Europe. La mise en place d'un cadre européen uniformisé a été discutée dans le cadre du nouveau règlement sur le bien-être et la traçabilité des chiens et des chats. Ce texte vise à garantir que tous les animaux soient identifiés par une puce électronique et enregistrés de manière fiable. EuropetNet, en collaboration avec les vétérinaires, propose de renforcer le rôle des praticiens dans la gestion des bases de données afin d'améliorer la fiabilité des informations et de lutter contre le commerce illégal d'animaux de compagnie.

En parallèle, la Commission Européenne a engagé une révision du règlement CE n° 1/2005 sur le bien-être des animaux pendant le transport. Les principales mesures concernent la réduction des durées de transport, l'augmentation des pauses obligatoires, et des ajustements en fonction des températures extrêmes. Le SNVEL s'est positionné pour un équilibre entre bien-être animal et faisabilité économique, en insistant sur l'impact des nouvelles mesures sur la filière bovine et en proposant des adaptations pour éviter des contraintes excessives aux transporteurs et éleveurs.

Intégration des nouvelles technologies

L'intelligence artificielle est devenue un enjeu majeur. Le SNVEL, par l'intermédiaire de son vice-président Julien Le Tual, a présenté des cas d'usage de l'IA dans la profession, notamment pour l'optimisation des rapports cliniques et la gestion des échanges avec les éleveurs.

Valorisation de la Profession Vétérinaire et Bien-être au Travail

Le SNVEL a relayé les initiatives françaises en matière de qualité de vie au travail, notamment via la campagne Vigie Veto et le suivi des indicateurs de bien-être des praticiens.

Julien Le Tual, vice-président du SNVEL, a été un membre actif du groupe de travail de la FVE sur la santé mentale, la diversité, l'équité et l'inclusion pour la période 2023-2026. Dans ce cadre, il a contribué à la plateforme VetJoy.org, qui vise à soutenir le bien-être des vétérinaires européens grâce à des ressources gratuites, notamment des formations, du mentorat et des outils de gestion du stress. Cette initiative s'inscrit dans une volonté de moderniser les conditions de travail et de favoriser un épanouissement professionnel durable.

Politiques Européennes et Représentation Professionnelle

Avec une nouvelle Commission européenne en place, le SNVEL a joué un rôle actif dans les consultations sur la modernisation de la législation vétérinaire et la reconnaissance des qualifications professionnelles. Le changement de cap politique au niveau européen, marqué par une orientation plus conservatrice, a mis en avant de nouveaux débats sur la santé animale et l'agriculture. Oliver Vareli, le nouveau commissaire au bien-être animal, a engagé des discussions pour renforcer l'approche "One Health" et moderniser la réglementation du secteur.

Par ailleurs, la FVE a défendu plusieurs projets en faveur d'une harmonisation des pratiques vétérinaires, d'une meilleure intégration des normes de formation et d'une transparence accrue dans la profession. Le SNVEL a soutenu ces efforts en mettant en avant la nécessité de clarifier les conditions d'exercice transfrontalières et de garantir une équivalence réelle des diplômes vétérinaires en Europe.

Perspectives et Projets pour 2025

Parmi les actions envisagées pour l'année à venir, le SNVEL poursuivra son engagement sur :

- Le renforcement de la reconnaissance de l'identification des animaux au niveau européen.
- La mise en œuvre de solutions digitales dans l'exercice vétérinaire.
- L'harmonisation des normes de formation des vétérinaires en Europe.
- La lutte contre l'antibiorésistance et l'égalité d'accès aux traitements.

L'année 2024 a confirmé l'importance de l'implication du SNVEL dans les instances européennes. Par sa participation active à la FVE et à l'UEVP, le SNVEL contribue à façonner l'avenir de la profession vétérinaire en Europe, en défendant les intérêts des praticiens français et en accompagnant les évolutions réglementaires et technologiques

Le SNVEL au sein de l´UNAPL et l´U2P

L'année 2024 a été riche en évènements divers et l'UNAPL dont le SNVEL est membre a porté de nombreuses actions et représentations.
Christophe Sans (expert-comptable) a pris la suite de Michel Picon qui était en place depuis 2019 en début d'année. En effet, la présidence de l'U2P (Union des Entreprises de Proximité) s'est trouvée vacante suite au départ avec un an d'avance du représentant de la CAPEB (Bâtiment). La présidence étant tournante entre les quatre familles, c'est l'UNAPL qui a pris cette fonction, pour 4 ans au lieu de 3. Une nouvelle équipe sera élue en 2025, menée par un représentant des professions du droit.

Guide de l'installation
Un nouveau guide de l'installation a été publié, disponible pour tous les candidats à l'installation en libéral. De plus au mois de mai un guichet unique pour les Professions Libérales a été créé en partenariat entre l'UNAPL et les ARAPL pour pallier la mise en place laborieuse du guichet unique officiel.

Élections
Le rôle politique de l'UNAPL a été fort sollicité cette année. Après l'écriture de propositions pour les élections européennes (obtention de normes communes, reconnaissance des compétences, soutien au développement des Professions Libérales, indépendance, IA à composante humaine font partie des nombreux items), il a fallu faire face à la dissolution et renouer des liens et se faire reconnaître par les trois gouvernements successifs de 2024. Une perte de temps, d'énergie et d'efficacité.

Rémunération des associés de SEL
Le lobbying et les action portées, y compris au parlement n'ont pas suffi à donner satisfaction, Bercy dévoilant à cette occasion sa méconnaissance de nos spécificités libérales.

Partage de la valeur
celui-ci devient obligatoire dès 2025 pour les plus de 11 salariés, mais les modalités sont plus souples que ce qui était initialement voulu par le gouvernement, en particulier pour nos TPE, pour lesquelles la Prime de Partage de la Valeur reste possible.

Indemnités Journalières
Suite au déficit important du régime IJ, montrant son intérêt pour les Professions Libérales au vu de sa sollicitation, la CNAVPL avait voté un délai de carence augmenté. L'UNAPL et certaines de ses organisations membres ont pu argumenter pour attendre une meilleure connaissance des demandes pour adapter les mesures à prendre.

Simplification administrative
Suite à la sollicitation du gouvernement, l'UNAPL en particulier a fait remonter les demandes de ses Organisations membres dans ce but. Là encore certaines propositions ont abouti, avec des suites plus ou moins favorables. Beaucoup reste encore à faire, en particulier autour du principe « dites-le nous une fois » qui demeure encore un vœu pieux.

MPL : Maisons des Professions Libérales

L'impulsion a été donnée par le président Sans qui y est très attaché. En 2025, toute le pays devrait avoir des MPL, lieux physiques ou parfois virtuels d'accueil des Professions Libérales, partenariat en UNAPL régionale, ORIFF et ARAPL ou autres centre de gestion agréé. Cela permettra de disposer d'un endroit identifié pour les nouveaux professionnels, de rassembler les organisations membres et de proposer services et formations sur tout le territoire. En particulier les formations transversales pour l'installation (5 jours pris en charge par le FIF PL).

Dialogue Social, ADSPL et CPR-PL

Après l'avenant signé en juillet 2023 par les 2 organisations patronales (UNAPL et CNPL) ainsi que par les six organisations de salariés, les CPR-PL (Commissions Paritaires Régionales) ont pu recommencer doucement à vivre. Ce sont des instances paritaires (autant de salariés que d'employeurs). Les objectifs sont multiples : valoriser les professions libérales en général, métiers en tension, information aux employeurs et à leurs salariés, en insistant sur les problématiques identifiées régionalement, mise en place d'actions culturelles ou sportives type Comité d'Entreprise). De plus il y a un rôle possible de prévention des conflits à l'instar de ce que font les CPR-IA pour les artisans. Aucune des médiations confiées aux CPR-IA n'a abouti aux prud'hommes. Un exemple à suivre ? L'ADSPL, chargée de répartir les cotisations entre les différentes CPR PL et les syndicats qui font du Dialogue Social, a repris la collecte. L'URSSAF ne pouvant l'assurer dans l'immédiat, c'est la société Tessi qui s'en charge pour les premières années.

IA

L'UNAPL s'est intéressée au sujet de l'IA dans les professions libérales depuis plusieurs années (2 congrès et 1 séminaire). Pour faire simple, il faut laisser place à l'humain, éviter les dérives et que nos professions « intellectuelles » puissent conserver une certaine maîtrise de l'outil, en particulier par un contrôle et une validation (ce qui se fait déjà). Mais un certain nombre de tâches remplies par salariés ou Professions libérales vont être impactées.

Réforme des cotisations sociales
Réduction de la part de CSG-CRDS avec une bascule sur les cotisations retraite. La phase 2 qui doit lisser les imperfections et éviter des effets de bord est à la main des caisses de retraite pour un arbitrage cohérent.

ANI (Accord National Interprofessionnel) sur le CETU (Contrat Épargne Temps Universel)
Après l'échec partiel (ou l'accord partiel) des négociations sur la qualité de vie au travail, l'U2P seule pour les employeurs et les OS (Organisations Salariales) ont repris les discussions et abouti à un accord sur le CETU. Il s'agissait d'un avantage jusque-là réservé aux plus grandes entreprises. Cet accord permet de l'étendre en l'adaptant aux TPE, en particulier en basculant la gestion à la Caisse des Dépôts pour éviter la lourdeur administrative pour les TPE. Les utilisations sont encadrées.
Accord aussi sur l'usure professionnelle, et en particulier la mutualisation des indemnités en cas de licenciement pour inaptitude. Il s'agit d'une des causes freinant l'emploi ds séniors, puisque seul le dernier employeur en était jusque-là redevable.

Elections TPE et mesure de la représentativité
Celles-ci ont eu lieu cet automne et nous attendons les chiffres pour les Organisations Patronales.
Concernant les salariés, la participation est de plus en plus faible : 4,07%.
Heureusement la branche vétérinaire tire très largement les chiffres vers le haut avec 5,46% !
La CGT est en tête presque partout. Les chiffres officiels seront délivrés au cours de l'année selon les champs. Il faudra engager une réflexion sur le mode de scrutin.

Concernant la représentativité de l'U2P (et donc de l'UNAPL) vis à vis du MEDEF et de la CPME, nos organisations demandent un nouveau mode de calcul, l'actuel faisant la part trop belle au MEDEF en particulier, qui a un droit de véto à lui seul. Le nombre d'entreprises devrait être plus valorisé.

Apprentissage
L'U2P a réussi à maintenir un montant de l'aide pour les apprentis de 5000 euros pour les moins de 250 employés, sans conditions. Le projet nous était beaucoup plus défavorable.

L'activité du Conseil en 2024

- 8 Conseils d'Administration (4 présentiels et 4 visios)
- 41 Bureaux directeurs
- 1 Assemblées des Délégués
- 1 Universités de Printemps
- 43 Réunions avec les services de l'État
- 12 Rendez-vous politiques
- 45 Réunions UNAPL
- 63 Rencontres avec les autres parties prenantes
- 1 Réunions CLAPAV
- 111 Jours de réunions européennes FVE-UEVP
- 2 Congrès vétérinaires
- 6 Participations à des réunions locales

Les faits marquants 2024

Salon International de l'Agriculture

Dès le début, le syndicat a choisi de soutenir et informer l'ensemble des vétérinaires, syndiqués ou pas, afin que chacun traverse au mieux ces moments exceptionnels.

Maillage

Des avancées significatives sur ce dossier porté par le SNVEL depuis le colloque de 2016 avec les dispositions de la loi Ddadue de 2020.

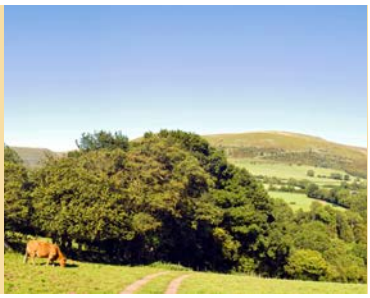

Les Voix Vétérinaires

Lancement d'un programme de formation à l'attention des étudiants des ENV

Une nouvelle charte graphique pour le Collectif

De nombreuses discussions auxquelles le Snvel a pris part dans le cadre de la loi visant à lutter contre la maltraitance animale

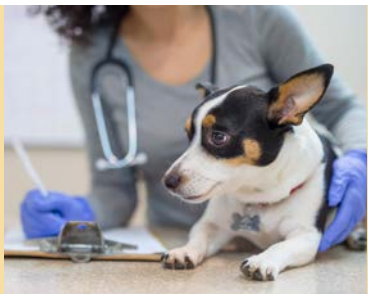

Vigie Veto

Une iniative originale de la part des partenaires sociaux de la Branche Vétérinaire : une grande enquête genrée sur la santé au travail et des solutions concrètes.

La stratégie du SNVEL

Organisation interne (filiales & groupe)

Qualité des services aux adhérents (estimation, aide juridique, droit social)

Gouvernance, adhésions & appropriation

Proximité, connexion terrain et communication aux vétérinaires (le faire-savoir)

Influence et visibilité

La stratégie du SNVEL

Le Snvel est l'organisation professionnelle représentative des vétérinaires d'exercice libéral. Fondé en 1993, le SNVEL joue un rôle de porte-parole, de conseil et d'accompagnement pour les vétérinaires libéraux.

Vision

Le vétérinaire dans l'entreprise libérale est reconnu comme l'acteur incontournable des trois santés : animale, humaine et environnementale. Le SNVEL fédère, accompagne et valorise les vétérinaires.

Mission

Permettre au vétérinaire d'exercer sereinement son métier ! Cela passe par trois types d'actions :

- Valoriser : promouvoir l'image du métier et de ceux qui l'exercent, en interne comme en externe, influencer la réglementation, promouvoir et développer l'activité
- Fédérer : créer du lien, accueillir la diversité des exercices professionnels, rapprocher les acteurs de l'entreprise vétérinaire
- Accompagner : faciliter le quotidien du vétérinaire, proposer des outils de gestion d'entreprise, orienter la formation pour mieux répondre aux besoins de demain.

Valeurs

- Proactivité
- Responsabilité
- Proximité

Les chantiers

- Gouvernance, adhésions & appropriation
- Organisation interne (filiales & groupe)
- Proximité, connexion terrain et communication aux vétérinaires (le faire-savoir)
- Qualité des services aux adhérents (estimation, aide juridique, droit social)
- Influence et visibilité

Les chantiers stratégiques

Gouvernance, adhésions & appropriation

Malgré le retard pris sur le déploiement d'un nouveau modèle d'adhésion, le groupe de travail a préparé des pistes qui devront être expertisées financièrement courant 2025.

L'objectif est construire un système équitable et qui prend en compte tous les types d'exercice libéral.

Organisation interne (filiales & groupe)

En 2021 le SNVEL a engagé une réflexion autour de la réorganisation des filiales au sein du Groupe SNVEL pour mieux répondre aux enjeux des entreprises vétérinaires et de ses adhérents.

En effet, la profession évolue et le SNVEL reste une organisation prospective. De nombreuses compétences sont présentes au sein de nos entités SAPV, Dépêche vétérinaire, Apform, Icad.

Il nous parait important d'améliorer la mise en commun des compétences et des ressources pour encore mieux répondre aux enjeux professionnels de demain. L'objectif est de gagner en efficacité et d'améliorer le service aux adhérents. Les domaines de la communication, de la rationalisation des achats, de la vente de produits et services, de la relation avec nos partenaires, et de la stratégie des entreprises vétérinaires, nécessitent de faire évoluer notre fonctionnement.

En 2024, le collectif SNVEL a présenté sa nouvelle charte graphique

Nouvelle identité,

Même ambition !

Le collectif
PAR ET POUR LE MONDE VÉTÉRINAIRE

snvel – L'engagement – PAR ET POUR LE MONDE VÉTÉRINAIRE
apform – La formation – PAR ET POUR LE MONDE VÉTÉRINAIRE
Ingenium animalis – La donnée animale – PAR ET POUR LE MONDE VÉTÉRINAIRE
isovet – La négociation – PAR ET POUR LE MONDE VÉTÉRINAIRE
La Dépêche vétérinaire – L'information – PAR ET POUR LE MONDE VÉTÉRINAIRE
sapv – La fourniture pro – PAR ET POUR LE MONDE VÉTÉRINAIRE

Proximité, connexion terrain et communication aux vétérinaires (le faire-savoir)

Le plan stratégique initié début 2019 a mis en avant la nécessité d'organiser au niveau régional une représentation calée sur l'organisation administrative française, et de soulager la gestion administrative au niveau départemental. Cette organisation régionale reste compatible avec la proximité nécessaire avec les acteurs de terrain puisque les délégués et les administrateurs régionaux sont des représentants des départements et organisent des réunions locales.

L'objectif de ce groupe est de venir en appui des responsables locaux pour initier la construction de l'échelon régional lorsqu'il n'existe pas mais également pour développer des initiatives locales.

Le développement de réunions en visioconférence a permis pendant la période Covid de maintenir des échanges entre vétérinaires.

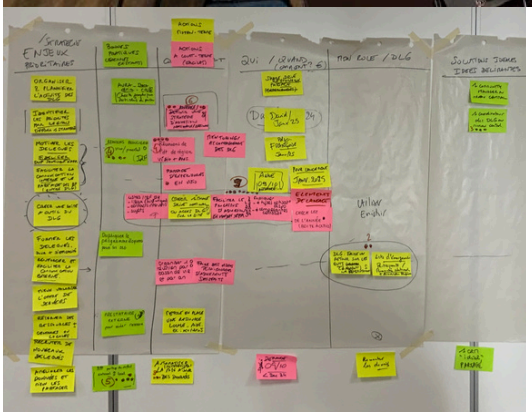

En 2024, un travail a été entamé avec l'appui de Wolf Learning Consulting pour construire une offre de formation à l'attention des délégués régionaux pour leur apporter tous les outils nécessaires à l'animation locale et à convaincre les vétérinaires libéraux à rejoindre la force du réseau et du collectif SNVEL.

Tout cela sera déployé courant 2025 avec des formations pour nos délégués.

Qualité des services aux adhérents (estimation, aide juridique, droit social)

De manière générale, le SNVEL met à disposition des vétérinaires libéraux un certain nombre d'outils pour les aider sur les questions de droit social :

- modèles de contrats de travail
- notice de la collaboration libérale
- notice des contrats en forfait jours

Le SNVEL apporte à ses adhérents un conseil personnalisé pour toute question de droit social ou pour toute aide juridique.

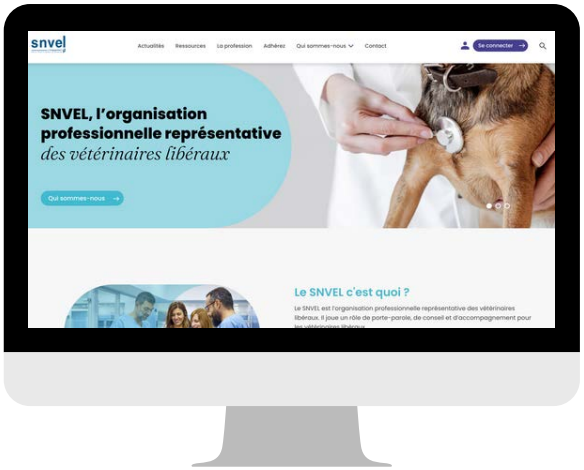

Le SNVEL a développé depuis de nombreuses années un service d'estimation de clientèle pour favoriser la transmission des structures vétérinaires. Ce service historique a été regroupé avec les autres prestations proposées par RESOVET, un réseau de compétences, qui a pour volonté d'aider les structures vétérinaires à se développer en mettant à leur disposition des intervenants reconnus pour leur professionnalisme et leur éthique.

Influence et visibilité

L'un des enjeux du SNVEL est de promouvoir la profession vétérinaire, et les vétérinaires praticiens libéraux en particulier, auprès des différentes parties prenantes et auprès du grand public.

Le SNVEL a élaboré des position papers autour du maillage, de la permanence et continuité de soins, de One Health, antibiorésistance, statut libéral,... qui sont présentés à l'occcasion du Salon International de l'Agriculture aux personnalités politiques.

La présence sur les salons et les congrès

Le Salon International de l'Agriculture

Depuis près d'une dizaine d'années, le SNVEL a renforcé sa présence au Salon International de l'Agriculture. Vitrine de l'exercice vétérinaire et des équipes vétérinaires, le Snvel a choisi de mettre en avant les compétences déployées au service des animaux, qu'ils soient de production ou de compagnie, au travers de la formation : présence de vétérinaires, d'étudiants vétérinaires des 4 Écoles nationales vétérinaires, d'auxiliaires vétérinaires en poste ou en formation.

Le Snvel est également présent lors de manifestations grand public telles que la Journée de l'Animal en ville à Boulogne ou la fête de l'animal à Paris.

Stand du SNVEL au SIA 2024

Les congrès professionnels

Le Snvel a organisé en 2024 des Universités de Printemps à l'Ecole vétérinaire de Toulouse.

Le Snvel participe aux congrès vétérinaires : JNGTV, Journées annuelles de l'AVEF et Congrès AFVAC et Assemblée Générale de la FVE.